

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

181212-n°01

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2012

Date de la convocation du Conseil : 11 décembre 2012

Le nombre de délégués en exercice est de 68

L'an deux mille douze, 18 décembre à 19 H 30, le Conseil de la Communauté, légalement convoqué le 11 décembre 2012, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, sous la Présidence de Monsieur Bernard MORIN, 1^{er} Vice-Président

ETAIENT PRESENTS :

David AIME, Michèle BARATELLA, Anne-Marie BESNOUIN, Gérard BURN, Florence CAIGNARD, Agnès COFFIN, Françoise COURTIN, **Didier DAGUE**, Gérard DALLEMAGNE, Maurice DESCAMPS, Moussa DIARRA, Laurent DUMOND, Christine ERARD, Cécile ESCOBAR, Jacques FEYTE, Christiane FRANCHETTE, Francette GAUDIN, Jean-Philippe GENTA, Dominique GILLOT, , Christian GOURMELEN, Roland GROS, Mehdi HADJAB, Sébastien HOPIN, Philippe HOUILLON, Pierre JANCOU, **Elvira JAOUEN**, Jean-Paul JEANDON, **Hussen KEBE**, Raphaël LANTERI, Cédric LAPERTEAUX, Monique LEFEBVRE, Armelle LEGRAND-ROBERT, Sylvie LEMAITRE, Jean-Michel LEVESQUE, Gilbert MARSAC, Françoise MARTIN, Mohamed Kassim MASTHAN, André METZGER, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Emmanuel PEZET, Denis PIERRE, **Christophe PRAS**, Eric PROFFIT-BRULFERT, Alain RICHARD, Jean-Claude RODHAIN, ROLLET Jean-Marie, Bernard ROUSSEL, Gérald RUTAUULT, Rose-Marie SAINT-GERMES, Andrée SALGUES, Christophe SCAVO, Emmanuel SIOU, Bruno STARY, Sandrine THILIE, Thierry THOMASSIN Joël TISSIER, Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Jean-Pierre PARAY ayant donné pouvoir à Gérard BURN
Michel GRANGER ayant donné pouvoir à Gilbert MARSAC
Maryse GINGUENÉ ayant donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN
Marc FARGE ayant donné pouvoir à Monique LEFEBVRE
Marie-Joëlle LIEGES ayant donné pouvoir à Christophe SCAVO
Lydia CHEVALIER ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET
Nathalie LEPETIT ayant donné pouvoir à Eric PROFFIT-BRULFERT
Dominique LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON

ABSENTS EXCUSES

HADJAB Medhi

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marie ROLLET

Le Président de la Communauté d'Agglomération certifie que le présent procès-Verbal a été transmis en Sous-Préfecture

le : **18 JAN 2013**

et affiché à la porte de l'Hôtel d'agglomération le :

18 JAN 2013

LE 1^{er} VICE-PRESIDENT

Bernard MORIN

18122012 - n°1

OBJET : REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE-DE-FRANCE (PDUIF) : AVIS DE LA CACP

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du Conseil régional d'Ile de France du 4 mai 2012 sollicitant l'avis de la CACP dans le cadre de la procédure de recueil de l'avis des personnes publiques encadrées par l'article L. 1214-25 du code des transports,

VU le courrier du Conseil Régional d'Ile de France du 23 octobre 2012 par lequel la région s'engage à prendre en compte cet avis dans les prochaines étapes d'instruction du PDUIF,

VU le courrier du Conseil Régional d'Ile de France du 5 décembre 2012 par lequel la région fait part à la CACP des engagements pris concernant l'amélioration de la qualité et de la densité de l'offre ferrée actuelle et programmée,

VU le rapport de Francette GAUDIN et Sébastien HOPIN,

CONSIDERANT que les orientations proposées par le projet de PDUIF répondent aux enjeux de moyen et long termes de développement des transports collectifs en Ile-de-France et sont partagés par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que, au-delà des intentions affichées par la région Ile de France, l'amélioration significative de l'usage des transports en commun est avant tout conditionnée à la mise en œuvre effective des projets d'infrastructures ferrées et leurs améliorations qualitatives pour les territoires de grande couronne, et notamment pour la Confluence Seine Oise et Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que, à raison des retards d'investissements pris au cours des vingt dernières années et de la persistance d'un modèle d'exploitation insuffisant de l'ensemble de la ligne du RER A, la situation du RER A s'est dégradée au cours de ces dernières années et ces derniers mois.

CONSIDERANT les incertitudes qui pèsent sur le bouclage de la Tangentielle Ouest et de la Tangentielle Nord, de la réalisation de Eole jusqu'à Poissy et de la programmation de la LNPN et la gare Confluence,

CONSIDERANT toutefois les garanties apportées par le Président du Conseil régional d'Ile-de-France en novembre 2012 sur les modalités de mise en oeuvre des grands projets d'infrastructure seuls à même d'améliorer significativement la desserte en transports collectifs de Cergy-Pontoise et de la Confluence Seine

Oise, en particulier le financement du schéma directeur du RER A, le calendrier de réalisation avant 2020 de la TGO et notamment du tronçon entre Saint Germain à Achères, le prolongement de Eole jusqu'à Poissy et la réalisation d'études pour le renforcement de l'offre ferrée des lignes J et H du transilien au départ de la gare de Pontoise,

APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 1 VOTE CONTRE

- 1/ PREND ACTE** des engagements exprimés par la Région Ile-de-France à savoir
- pour la réalisation du tronçon St Germain-Achères de la TGO : la validation du DOCP, l'engagement de l'enquête publique en 2013, et le bouclage de la TGO avant 2020,
 - la réalisation effective des actions décidées au schéma directeur du RER A concernant notamment pour Cergy-Pontoise le déploiement du nouveau matériel, le renforcement des fréquences en soirée, l'amélioration des prestations de nettoyage, la création de voies supplémentaires de garage, la rénovation de la gare de Cergy-Préfecture,
 - la poursuite des études de Eole jusqu'à Poissy et le calage de son financement ;
 - la réalisation d'études de renforcements d'offre sur les lignes J et H au départ de Pontoise vers Paris-St Lazare et Paris-Gare du Nord,
 - la poursuite des études pour la réalisation du barreau Paris-Mantes de la LNPN et la création d'une gare Confluence.

2/ EMET un avis favorable sur le projet de PDUIF tout en insistant sur les conditions qui permettront son efficacité pour les territoires de grande couronne, à savoir l'amélioration de la qualité et de la densité de l'offre ferrée actuelle et programmée et la réalisation des infrastructures structurantes indispensables à la desserte du territoire en transports collectifs.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 1^{er} Vice-Président

Bernard MORIN

